

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'ISDI Fontenay en Parisis - Avis défavorable

**De :** <100drine.leroux@gmail.com>

**Date :** 10/01/2021 14:32

**Pour :** <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Nous sommes formellement opposés au projet privé d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur la commune de Fontenay en Parisis.

Nous sommes surpris de voir ce projet à nouveau à l'ordre du jour malgré l'avis défavorable de la commissaire enquêtrice à l'issue de l'enquête public pour modification du PLU réalisée en 2019.

Les raisons de notre profond désaccord sont les suivantes :

- L'implantation d'une ISDI à proximité des structures d'accueil de la commune de Fontenay en Parisis est incompatible avec le bon fonctionnement et le bien-être des usagers et du personnel qui fréquentent ces infrastructures (centre de loisir, stade, centre équestre). Le trafic engendré par le passage d'environ 67 camions par jour, la manipulation mécanisée des déchets et la poussière engendrée sont autant de facteurs de pollution sonore et environnementaux inacceptables si proche du village. L'intensification du trafic présente aussi un risque d'accident non négligeable aux abords de ses installations publiques très fréquentées chaque jour.
- Le Poney club du Haras du Parisis permet aux jeunes qui le fréquentent de découvrir l'équitation, la vie au grand air, la relation avec les animaux et à travers cette expérience l'importance de la vie en collectivité, du respect mutuel, de la nature et de l'environnement.  
Le Haras du Parisis se consacre aussi à l'entraînement de chevaux de sport. La préparation des athlètes et des chevaux aux compétitions nécessite un cadre adapté tel qu'il l'est aujourd'hui. Les désagréments mentionnés plus haut ne permettront plus un environnement adapté à l'accueil des jeunes au poney club et à la préparation des couples cavalier/chevaux aux compétitions sportives du circuit national et international.
- Il est irréaliste d'imaginer que des équipes internationales de sports équestres choisiront un site de stockage de déchets en cours d'exploitation comme base pour les JO de 2024. En effet, l'exploitation de l'ISDI est prévue sur 6 ans, les JO sont dans 3 ans...

Ces éléments sont autant de facteurs défavorables à ce programme privé d'ISDI et reflètent le manque de crédibilité du projet.

Il est déraisonnable de penser que le stade équestre et le développement environnemental soit la motivation de cette entreprise.

Nous espérons, Monsieur le Préfet, que votre attention se portera sur les arguments en défaveur de ce projet.

Cordialement,

Sandrine et Bertrand Leroux

*Parents et habitués du Haras du Parisis et du milieu équestre*